

s'occupait pas d'en chercher d'autres. Nous aurions pu chercher des débouchés en Chine. Il était mal, aux yeux des hommes comme aux yeux de Dieu, d'essayer de réduire la production quand il y avait dans le monde des millions, des dizaines de millions, voire des centaines de millions de gens obligés de se coucher sans souper. Nous n'avons même pas tenté de leur passer du blé en échange de leurs marchandises. Nous n'avons envoyé aucune commission ni aucun ministre en orient pour voir ce qui en était et pour nous enquêter s'il n'y aurait pas moyen de vendre là notre blé. Je ne serais pas surpris de voir survenir la famine dans ce vieux monde; on dirait qu'elle n'est pas loin. La Providence donne à l'homme de la nourriture en abondance; s'il n'est pas assez sensé pour la distribuer mieux qu'il ne le fait aujourd'hui, il ne fait pas mieux qu'on ne faisait à l'époque où la manne tombait du ciel, quand un grand nombre de vieux Juifs étaient trop paresseux pour amasser assez de nourriture le samedi soir pour en avoir le dimanche. Pensez-vous que ces gens méritaient alors de voir la manne continuer à tomber du ciel? Ils méritaient de mourir de faim; ce n'eût été que justice. Si l'on nous avait toujours traité selon le justice, je ne sais trop si nous serions ici. Espérons que nous ne serons pas traités selon la justice que nous aurons méritée.

Le Gouvernement s'ingénue à diminuer l'abondance, à relever artificiellement les prix afin que les gens qui ont des produits en abondance puissent en tirer plus de profit et que ceux qui ont peu ou qui n'ont rien du tout à vendre ne puissent être en état d'acheter ce qui se vendait auparavant à meilleur marché. Quels beaux principes pour un pays chrétien! Il semble qu'on oublie qu'il y a un grand architecte ou un pilote qui dirige tout. Les vingt et un pays signataires de l'engagement se sont dit: "Nous allons arranger tout cela. Nous allons, par des moyens artificiels, arrêter le bras de Dieu qui fournit l'abondance." N'ayez crainte, cela est fait, en Europe comme sur notre continent. Le résultat de la politique de mes honorables amis de la droite est que nous n'envoyons presque pas de blé en Chine.

J'ai voulu savoir ce que nous faisons pour activer la vente de notre blé en Chine. Je réclame des renseignements depuis cinq mois. Le Gouvernement que dirigeait mon très honorable chef n'a pas envoyé l'honorable M. Marler à Tokio pour en faire un ornement. Cet homme a envoyé des rapports et j'en ai vu quelques-uns, mais je n'ai pas tout vu. Quand des fonctionnaires du ministère de l'honorable M. Stevens sont venus me voir pour me demander quels étaient les renseignements que je désirais obtenir à la suite

de la motion que j'avais fait adopter pour production de documents, ils m'ont fait voir un grand nombre de documents et ils m'ont appris que l'honorable M. Marler avait envoyé deux rapports sur la possibilité d'augmenter nos ventes de blé et de farine en Chine. Je leur ai répondu que c'était tout ce que je voulais et je leur ai demandé de m'épargner de lire le reste, attendu que je me contenterais de ces deux rapports. Ils s'en retournèrent satisfaits. Or, le premier ministre m'a fait savoir que ces rapports sont confidentiels. Il n'a pas dit que l'honorable M. Marler les a marqués "confidentiel". Je me permets de dire que ce dernier ne les a pas marqués "confidentiel". Ces documents se rapportent sans doute à l'une des choses que M. Marler avait en vue quand il est allé en Chine. Je me trouvais par hasard à Vancouver quand il s'est embarqué et je sais, par la conversation que j'ai eue avec lui, ce qu'il avait dans l'esprit. Il est allé là comme émissaire pour obtenir avec les pays d'Orient des contrats qui permettent au Canada de vendre une plus grande quantité de son blé et de ses autres produits. Le premier ministre a déclaré qu'il ne peut déposer ces rapports sur le bureau de la Chambre, et je présume qu'il a le droit d'en décider ainsi. J'irai plus loin et je reconnaitrai qu'il a droit d'en agir ainsi, même si les rapports qu'il a reçus n'étaient pas confidentiels ou marqués tels. Je lui reconnais le droit de juger lui-même qu'ils sont confidentiels et de les marquer en conséquence. Ils peuvent être confidentiels à son point de vue, et je ne l'en blâmerai pas. Il peut les considérer confidentiels et les transmettre au ministère du Commerce. Sur les instructions de son chef, le ministre du Commerce ne peut, dans les circonstances, déposer ces rapports sur le bureau de la Chambre, et c'est pourquoi je n'ai pas insisté récemment pour les avoir.

On nous a tenus dans l'ignorance assez longtemps et c'est pourquoi je saisis l'occasion de porter cette question à l'attention de la Chambre et du pays. Le premier ministre eût été mieux inspiré s'il avait déposé les documents que j'ai demandés le 9 février; le peuple eût pu juger si M. Marler a rempli son devoir ou si le Gouvernement a manqué au sien. Nous saurions alors lequel des deux doit être congédié et qui a été coupable de négligence. C'est tout ce que nous désirons savoir. L'on ne nous a pas donné cette occasion. Je n'ai rien à ajouter; sauf pour exprimer l'espoir que mon dernier appel de la session ne restera pas sans réponse. Il n'est pas trop tard pour que le ministre dégage la responsabilité du Canada, soit en demandant à la Chambre de ratifier cet accord du blé, soit en indiquant une raison va-